

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S.P.R. - Comité central. — Solidarité romande. — Vaud : Un renseignement intéressant. — Commission consultative de la loi sur les pensions. — Toujours à propos d'orthographe. — *l'Octave Badel.* — Communiqué. — Genève : Assurance-accidents. — U.I.G.M. : Cotisations 1948. — U.I.G.D. : Communiqué. — Convocation. — U.A.E.U.I.G.D. — Neuchâtel : A travers les rapports des sections. — Le peintre Paul Robert et les libellules. — Postes au concours. — Jura : A propos des nominations des instituteurs. — Propos divers. — A propos d'un conseil scolaire jurassien.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Louis Meylan : L'éducation esthétique dans nos collèges. -- La page du cinéma. — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

S.P.R. — COMITÉ CENTRAL

Le C.C. *in corpore* a siégé le samedi 20 mars à Moille Margot.

Le premier objet à l'ordre du jour était la *Réalisation d'une guilde de documentation pédagogique*. Les bases de cette organisation ont été sérieusement étudiées et elle semble prête à être lancée ; l'*Educateur* vous renseignera prochainement sur les modalités adoptées par le C.C.

Aux *affaires internationales*, il a été surtout question du prochain congrès de la F.I.A.I. (Interlaken du 2 au 7 août) ; une enquête est en cours en Suisse romande sur *l'éducation des adolescents*, un des sujets d'étude du congrès.

Les sections de la S.P.R. ont été priées d'examiner les propositions des sujets qu'elles désireraient voir étudiées à nos assises romandes de 1950.

La campagne de presse a un départ difficile ; nous constatons, il y a un mois, tous les obstacles qu'elle a rencontrés. Aujourd'hui, on voit plus clair et l'heure H approche.

SOLIDARITÉ ROMANDE

Dans le Bulletin No 10 (p. 171), le correspondant neuchâtelois lançait un appel aux membres de la S.P.N. en faveur de Mlle Siegrist, une jeune collègue dont la maison a brûlé avec tout ce qu'elle possédait, même son traitement de février et il ne lui est resté que les vêtements qu'elle portait sur elle.

Sur la proposition des sections genevoises, le Comité central a décidé de lancer dans la S.P.R. une souscription en faveur de cette collègue sinistrée et il lance à tous les instituteurs et institutrices, un chaleureux appel à la solidarité romande.

Les dons doivent être adressés au trésorier Ch. Serex, à La Tour-de-Peilz, Compte de chèques II 1978, Lausanne (en indiquant sur le talon du chèque : pour Mlle Siegrist). La caisse de secours S.P.R. s'est inscrite pour Fr. 100.—

G. W.

VAUD**UN RENSEIGNEMENT INTÉRESSANT...**

Les travaux nécessités par l'entrée en vigueur du statut n'étant pas encore terminés, les collègues toucheront le 15 avril la somme correspondant aux augmentations anciennes.

La ristourne résultant de l'effet rétroactif au 1er janvier 1948 se touchera plus tard, à une date non encore déterminée.

Les instituteurs et institutrices habitant un logement fourni par la commune prieront leurs autorités d'attendre encore pour le paiement du loyer.

R. G.

**COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LOI
SUR LES PENSIONS DE RETRAITE**

Nos délégués à cette commission : M^ele Bally et M. W. Zimmermann ont présenté à l'assemblée des délégués de la S.P.V. un rapport intéressant dont nous extrayons quelques passages. Tout d'abord une bonne nouvelle pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité :

« D'après l'article 7 de la loi de 1922, le montant de la pension d'invalidité est égal à autant de fois 2 % du traitement annuel de l'intéressé que celui-ci compte d'années de service... Mais en vertu de l'article 8 de la même loi, lorsqu'une invalidité partielle empêche l'intéressé de remplir utilement ses fonctions tout en lui permettant un travail rémunérateur, la pension d'invalidité est diminuée dans une mesure équitable par le Conseil d'Etat.

Cette diminution ne doit-elle s'opérer que jusqu'au moment où l'intéressé atteint l'âge auquel il aurait été en droit de prendre sa retraite ? La loi ne le précise pas ; le règlement non plus. Cette question a trouvé sa solution en 1947. Le Conseil d'Etat a admis la proposition de la commission : mettre au bénéfice de la pension de retraite, au prorata de leurs années de service, les instituteurs et les institutrices qui avaient atteint 60 ans, respectivement 55 ans.

Ce fut pour le plus grand nombre des bénéficiaires, une surprise, et pour tous une agréable nouvelle.

7 instituteurs ayant en moyenne 29 1/2 ans de service, et 10 institutrices ayant en moyenne 23 ans de service, âgés de 55 à 75 ans, virent leur pension augmentée de plus de 500 fr. en moyenne, avec effet rétroactif au 1er janvier 1947. »

Et encore une précision intéressante :

« La loi de 1930 sur l'instruction publique dit à l'art. 8 : ... le titulaire de la classe supprimée... pourra, suivant les circonstances, être mis au bénéfice d'une pension de retraite.

Là encore pas de précision. La commission, considérant toujours les circonstances et l'extrême modicité des pensions, compte tenu du renchérissement de la vie, a proposé la mise au bénéfice de la pension au prorata des années de service, sans diminution. »

Nous félicitons nos délégués pour les résultats obtenus et nous saissons cette occasion de les remercier pour le soin avec lequel ils s'occupent de tous les cas qui leur sont soumis.

M. Mt.

TOUJOURS A PROPOS D'ORTHOGRAPHE

Le Département de l'instruction publique constate à plusieurs reprises, dans les rapports de gestion présentés chaque année au Grand Conseil, la grande faiblesse de nos élèves en orthographe. Je pense que cette constatation est spécialement basée sur les résultats obtenus à l'examen. Le rapport de 1943, par exemple, précise : « L'orthographe de nos élèves n'est en général pas bonne ». Celui de 1944 n'est guère plus encourageant : « L'orthographe reste faible dans beaucoup de classes ».

Mais rassurez-vous : « Le Département ne cherche nullement à jeter la pierre au corps enseignant et à le rendre responsable de ce déficit. Nos chefs reconnaissent que « partout où les classes sont dirigées par des maîtres habiles et consciencieux, elles accomplissent un travail remarquable ». Et nous avons tout lieu de croire qu'elles sont nombreuses, ces classes ! Nous en trouvons un vibrant témoignage dans un autre rapport de gestion. Citons plutôt : « Dans son ensemble, le corps enseignant primaire prend sa tâche à cœur, fournit un gros effort et mérite la confiance des autorités et du pays. Nous pouvons compter sur lui pour repartir avec vaillance, dans des conditions moins difficiles ».

Donc, concernant la faiblesse de nos élèves en orthographe, notre responsabilité semble bien être dégagée, puisque personne, dans nos autorités, ne songe à contester notre effort, notre volonté au travail.

Pourtant, le mal ainsi signalé paraît assez grave pour que nous essayions d'en connaître les causes.

Nous pensons en avoir découvert une, peut-être la principale : l'enseignement de l'orthographe, croyons-nous, souffre trop tôt d'un excès de contrôle ; nous demandons trop tôt de bonnes dictées ; nous voulons trop tôt compter des fautes, constater des ignorances, mettre des notes. Dans notre désir d'arriver rapidement, nous bourrons ces petits gosses d'exercices odieux — pour eux, naturellement — qu'ils doivent répéter, répéter, sans y rien comprendre souvent, parce que la notion à acquérir arrive prématurément.

Les enfants timides, et ils sont nombreux à cet âge, y perdent cette confiance, cette assurance de petits qu'ils avaient encore au sortir de l'école enfantine. C'est à ce moment-là que se créent bien des complexes d'infériorité, qu'on traîne ensuite à travers toute la scolarité.

Avec moins de contrôle dans les petites classes, et surtout pas le contrôle de l'examen, on pourrait donner à l'enseignement de l'orthographe une forme plus familière qui permettrait certainement une utilisation plus judicieuse de toutes ces jeunes forces, trop souvent découragées par notre système de bourrage.

Oui, je crois que le mal est là : pour « mériter la confiance des inspecteurs, des autorités et du pays », trop de maîtres ont transformé notre école en une serre chaude où l'on « force » de petits êtres pour les faire produire avant l'âge et la raison et « se glorifier des performances hors nature obtenues ».

Mais à vouloir tromper la nature, elle se venge : la récolte reste maigre si l'on en croit le Département. Mon vigneron de père n'a jamais

craint ces années tardives où la vigne hésite longtemps « à partir ». Tout au contraire, il se réjouissait et disait en se frottant les mains : « Le bois sera plus solide et poussera d'un seul jet... ». Son bon sens l'obligeait à sourire des craintes du propriétaire qui voyait dans chaque nouveau jour de froid un jour l'éloignant du moment de la récolte. R. G.

† Octave Badel. Le vendredi 13 février, une foule évaluée à quelque 600 personnes rendait un dernier hommage à celui qui fut notre collègue, décédé à Mézières à l'âge de 77 ans.

Après des études à l'Ecole normale de Peseux, terminées à Lausanne, Octave Badel commence, en 1891, une fructueuse carrière de 36 ans à Vulliens où, avec la collaboration de Mme Badel, il instruira deux générations qui ont gardé la marque de sa forte personnalité.

Cette personnalité puissante et aussi cette carrure imposante avaient été remarquées par le peintre Burnand qui l'immortalisa en le choisissant comme personnage principal de son tableau « La fuite de Charles le Téméraire », œuvre réalisée pendant l'hiver 1894.

Au sein de la S.P.V., Badel joue un rôle proportionné à son besoin chaque jour renouvelé de se dévouer pour la collectivité. Il est président de la section d'Oron de 1905 à 1908 et secrétaire à plusieurs reprises. Sur le plan cantonal, ses qualités d'organisateur et d'administrateur incomparable le destinent à entrer au Comité central où, pendant trois ans, il déploya une grande activité et fut le promoteur de cette généreuse réalisation dont tant de collègues ont pu bénéficier : la Caisse de secours et invalidité.

Mais ce Vaudois issu du solide terroir de Longirod fera du Jorat sa patrie d'élection puisque dès sa retraite en 1927 il se fixa à Mézières où il sera successivement membre et président du Conseil de paroisse, municipal et enfin syndic dès 1945. Badel ne pouvait pas rester un retraité qui jouit béatement de ses loisirs. Sa puissance de travail était telle qu'elle l'obligeait à se dépenser pour autrui, pour les sociétés, pour l'autorité, pour les Secours mutuels dont il fut un champion dans le canton de Vaud.

Octave Badel n'est plus mais nous garderons le souvenir de cette belle et grande figure, de celui qui fut « maître de lui-même pour être mieux le serviteur de tous ».

M.

COMMUNIQUÉ

L'institut de géographie de l'Université de Lausanne nous signale la fondation en octobre 1947 de la *Société vaudoise de géographie*.

Nous pensons intéresser nos collègues en annonçant la création de cette société ouverte à toutes les personnes qui pratiquent l'enseignement de la géographie. Tous les mois un exposé, suivi de discussions y est organisé ; des excursions sont prévues.

Les personnes qui désirent suivre les travaux de ce nouveau regroupement peuvent s'inscrire auprès de M. Henri Onde, professeur à l'Université, qui indiquera la date et le sujet de la prochaine séance.

M. Mt.

GENÈVE**ASSURANCE - ACCIDENTS**

Dès qu'ils connaîtront le montant de leur traitement pour 1948, tous nos collègues assurés par le contrat de l'U.I.G. sont priés de le communiquer à Ed. Gaudin, 34, Servette, tél. 23073.

A partir de fin avril prochain, les traitements non déclarés seront comptés au maximum, soit 12 000 fr. (allocation comprise), et indiqués tels à la « Winterthour ». C'est donc sur ce maximum que seront calculées les primes annuelles à payer.

Nous ne saurions trop recommander à nos collègues d'assurer la totalité de leur traitement s'ils ne veulent pas avoir, en cas d'accident, la désagréable surprise de subir, en guise de frais supplémentaires, une retenue massive sur leur traitement.

Ed. G.

U. I. G. - MESSIEURS COTISATION 1948

Les papillons 1948, à coller sur les cartes de la S.P.R. et de l'U.I.G., sont prêts et peuvent être obtenus en versant au compte de chèques I. 2658 le montant de la cotisation, soit 18 fr. (20 fr. pour les absents à l'assemblée annuelle du 26.2.48 qui ne se sont pas excusés).

Les cotisations qui n'auront pas été payées d'aujourd'hui au 15 mai seront recouvrées par remboursement auquel nos collègues sont priés de réservé bon accueil.

Ed. G.

U. I. G. - DAMES COMMUNIQUÉ

Les charges du comité ont été réparties comme suit, au cours de la séance du 12 mars :

Présidente : Mlle J. Meyer, r. Poterie 2, tél. 25091.

Vice-présidentes : Mlle A. Chappuis ; Mlle L. Foëx.

Trésorière : Mlle H. Berney, La Plaine, tél. 88019.

Secrétaire : Mlle J. Aeschlimann.

Bulletinière : Mlle Bl. Godel, Bd. de la Tour 10, tél. 50653.

Membres : Mlle Charmot, Mme Coeytaux, Mmes Demont, Forney, Monney.

CONVOCATION

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le mercredi 14 avril 1948, à 16 h. 45 à la Brasserie Genevoise (1er étage).

Nous y entendrons les rapports de nos déléguées. C'est une occasion pour nous, chères collègues, d'être renseignées de façon intéressante sur toutes sortes d'activités auxquelles notre Union participe. Nous souhaitons vous y voir nombreuses.

Pour le comité : Bl. Godel.

U. A. E. E. ET U. I. G. DAMES

Chères collègues.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le mardi 6 avril, à 16 h. 30, à la Brasserie Centrale (Madeleine 1). Vous entendrez une conférence de Mlle Conne : *Budapest... avec un convoi d'enfants*.

Nos collègues primaires sont très cordialement invitées.

Venez nombreuses !

M. C.

NEUCHATEL

A TRAVERS LES RAPPORTS DES SECTIONS

La Chaux-de-Fonds. Le rapport très détaillé de notre collègue *Willy Zwahlen*, après un exposé des diverses questions abordées par le C.C. pendant l'année écoulée, se préoccupe à son tour des questions locales.

« Sur le plan communal, votre comité a cherché à obtenir une augmentation de la haute-paie. Dans ce but, il s'est mis en liaison avec le chef du dicastère des finances qui l'a prié de faire une revendication commune avec la V.P.O.D. Ce groupement n'a pas estimé notre revendication justifiée en ce moment et, de ce fait, toute discussion est devenue inutile.

Nous ne pouvons que regretter amèrement cette division des forces, qui conduit à l'inertie et fait le « beurre » des autorités. Nous regrettons que nos vues, dans le fond peu divergentes, se brisent quant au moment des réalisations. On peut parfaitement prévoir l'évolution syndicale des corporations, sans pourtant se laisser aller au fanatisme en perdant le sens du moment présent et des réalisations possibles...

Educateur. Quelques collègues nous ont dit leur déception au sujet de la place minime réservée à la S.P.N. dans notre bulletin corporatif. Nous leur rappelons que cette place est proportionnée au nombre des abonnés. Or les sections vaudoise et genevoise sont plus nombreuses que la nôtre... »

— A ce propos, le bulletinier rappelle à ses collègues de la « ruche montagnarde » qu'il sera toujours heureux de transmettre au rédacteur du « Bulletin » tout communiqué intéressant qu'on voudra bien lui envoyer.

Assemblées. Elles sont assez peu fréquentées, surtout quand il y est question de la situation financière ; ce qui fait dire au président : « Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour défendre vos intérêts, mais nous serions heureux de vous l'entendre dire aux assemblées mêmes. »

Une note beaucoup plus gaie en ce qui concerne le Foyer : « Depuis la séance d'inauguration, il n'a déçu personne, sauf peut-être celles et ceux, parmi vous, qui n'en ont encore pas profité... Ceux qui ont pris l'habitude de s'y rencontrer s'y plaisent et le préfèrent à la pâtisserie de la place. Chaque jeudi, les jeunes y prennent le thé... on y tricote, on y parlotte, on y brode de superbes trousseaux. Comme il serait agréable que les jeunes gens s'y trouvent plus nombreux... on y parle mariage... on y aborde aussi des sujets beaucoup plus vastes. L'on apprend à se connaître, c'est là le grand privilège du foyer. »

Heureux citadins, qui ont, à portée de la main, toutes les facilités de s'instruire et de se distraire ! Il ne fait pas de doute que, grâce à leur « Foyer », nos collègues chaux-de-fonniers vont trouver tant de plaisir à être ensemble que les assemblées générales, même celles où on discutera salaires, seront des plus revêtues.

S. Z.

LE PEINTRE PAUL ROBERT ET LES LIBELLULES

Une conférence de la qualité de celle que le peintre Paul Robert a donnée sous les auspices de la Société pédagogique ne peut tomber dans l'oubli. Paul Robert, d'Orvin, fils de Léo-Paul, qui était lui-même le neveu du célèbre Léopold, a été initié de bonne heure par son vénéré père aux splendeurs de la nature ainsi qu'aux meilleures joies de ce monde, celles de la famille.

Quant à la peinture, est-il besoin de le dire, elle est innée chez lui. On peint comme on respire, dans la famille Robert ; ne pas peindre, c'est mourir. Un certain mysticisme que le conférencier sait communiquer à son auditoire nous amène tout naturellement à la conclusion que le pinceau est guidé par la main divine. L'œuvre des Robert est une mission. Ils pensent qu'en voyant la gloire de la créature resplendir, même dans une chenille que nous foulons aux pieds, les hommes se raviseront et se détourneront des démons qu'ils adorent. Mais Paul Robert est beaucoup trop modeste pour risquer même une allusion au talent imparti à toute sa lignée... Il se félicite seulement d'avoir échappé, en cultivant ses studieuses passions, aux passions mauvaises qui détruisent l'âme.

Le peintre est doublé d'un naturaliste avisé, à l'intelligence pénétrante, au cœur sensible. Si son père, Léo-Paul (auteur entre autres des fresques du Musée de Neuchâtel) est insurpassable dans la peinture des oiseaux, des chenilles et des papillons, le fils Paul se spécialise dans ces êtres aériens comme son âme, les libellules. Il les élève à Orvin, il en suit prudemment les métamorphoses, qui durent jusqu'à cinq ans ; avec ravissement, il dit le triomphe de leur éclosion ; il perçoit et explique leur instinct avec un scrupuleux bonheur. Si l'aile du gracieux agrion, par exemple, a 523 cellules, il les peint toutes pour respecter l'intention du créateur, et si la femelle de l'aeschne doit pondre, disons 1284 œufs, dans la tige d'un potamot, il l'accompagne de son pinceau, dans cette œuvre d'amour, et chaque œuf sera représenté à sa place, marquée de toute éternité.

Est-ce à dire que cette minutie de chronométrier nuira à l'ensemble ? Tombera-t-il dans la mièvrerie ? Nul n'en a moins que lui. L'ensemble est parfait, comme le détail, une vraie réussite du bon Dieu. Bien entendu, toutes ces merveilles sont projetées sur l'écran, grâce à un épidiroscope bien au point.

En revanche, Paul Robert reste insensible aux arides classifications des coupeurs de cheveux en quatre. Il lui en chaut peu que les libellules soient des orthoptères pseudo-névroptères.

De même les théories des évolutionnistes, qu'il a sondées d'ailleurs avec respect, le laissent assez indifférent. Il en révèle les fissures et la vanité sèche. Sa mission est autre : fixer à jamais la gloire de ces créatures ailées en restant, lui, effacé.

Quand verrons-nous enfin arriver le temps où l'ouvrier, penché à l'usine sur son travail, pourra à loisir admirer jusqu'à l'adoration cette nature qui nous fait oublier pour un moment les contingences de l'âpre vie ?

Le but de notre propos n'est autre que de rappeler à ces travailleurs — et on doit oser le faire sans être accusé d'intention pédante, dans un journal comme le nôtre — qu'à tant de faux plaisirs plus ou moins faciles, il y a profit à opposer la candide observation de la nature, car il y a dans les choses de la nature une vertu de purification.

(La Sentinel)

Jean Muller.

POSTES AU CONCOURS

La Chaux-de-Fonds. Poste d'instituteur-directeur des Colonies de vacances de Malvilliers. Délai des inscriptions : 27 mars 1948.

Montalchez. Poste d'instituteur. Délai des inscriptions : 31 mars 1948.

Noiraigue. Poste d'institutrice. Délai des inscriptions : 31 mars 1948.

Le Locle. Deux postes d'instituteurs. Délai des inscriptions : 25 mars 1948.

JURA

A PROPOS DES NOMINATIONS D'INSTITUTEURS

Si bon nombre de communes jurassiennes font élire leurs instituteurs par un Conseil général ou un Conseil scolaire généralement formé du Conseil municipal et de la Commission scolaire, il en est encore une immense majorité où, conformément à la loi, cette prérogative est dans les mains du corps électoral.

Dans la plupart des cas, tout se passe calmement, mais ici et là, l'élection d'un membre du corps enseignant est un véritable scandale.

La S.I.B. s'est émue des élections de Courtételle (1946) et de Bassecourt (1947) et a chargé le Comité général de la S.P.J. d'étudier les mesures à prendre pour éviter le renouvellement de pareils cas.

Une commission de 3 membres, présidée par M. M. Petermann, le président de la section de Delémont, vient de présenter son rapport.

Les faits y sont établis au long de plusieurs pages dactylographiées. On peut les résumer ainsi : la campagne électorale a été extrêmement vive ; des boissons alcooliques ont été distribuées dans les restaurants avant l'élection et différents partis ont usé et abusé de tracts à la prose effarante. Les candidats ou leurs mandataires ont dépensé en frais de propagande à peu près le traitement annuel d'un instituteur ; ils étaient près d'une demi-douzaine. Le vainqueur (dans un cas par 195 voix contre 181 au scrutin de ballotage) sent immédiatement l'hostilité de près de la moitié de la commune et sa tâche n'en doit pas être facilitée.

Quelles mesures peut-on prendre contre de telles élections ? Légèrement aucune !

La commission d'étude nous en propose trois :

1. Convoquer, dans les 5 jours qui suivent le délai de postulation, tous les candidats au poste à repourvoir. La réunion des concurrents avant la campagne électorale, en présence du comité de district au complet, permettra de faire le point et d'ouvrir une campagne loyale et digne.

2. Renseigner les élèves des Ecoles normales, juste avant l'examen de diplôme, sur l'erreur qu'ils commettent lorsqu'ils prêtent le flanc à une campagne électorale peu digne de la belle profession qu'ils se disposeront à embrasser.

3. Revoir le mode de nomination lors de la révision de la loi scolaire.

Ces propositions ont suscité les réflexions suivantes :

La première mesure est excellente en soi. Lorsque les électeurs trouveront un groupe de candidats refusant de payer des dépenses d'auberges et d'imprimerie, il y a beaucoup de chances pour qu'ils s'échauffent moins... la considération qui devrait être attachée à notre profession n'y perdra rien. Mais, la démarche importante dépendra du bon vouloir d'un président de section... et des « antennes » qu'il possède dans chaque village.

Et si un candidat refusait d'accepter le modus vivendi proposé et veuille foncer dans la bagarre ?

La deuxième mesure est d'ores et déjà appliquée par les organes de la S.I.B. Elle est à maintenir intégralement.

Quant à la troisième, mieux vaut n'y pas songer. Nos collègues de l'ancien canton, et le peuple bernois en particulier, semblent tenir essentiellement à l'élection de l'instituteur par le peuple, trouvant que si la réélection tacite est inscrite dans la nouvelle loi scolaire actuellement en préparation, cela est déjà bien beau. Et le Jura est, ici aussi, une minorité !

Mais le remède est à portée de nos mains :

Les statuts de la S.I.B. disent à l'art. 8 :

« Est exclu de la S.I.B. quiconque agit contrairement aux intérêts de la Société et du corps enseignant en général et contrevient, en particulier, aux dispositions du règlement sur la protection des sociétaires en cas de réélection injustifiée, ainsi qu'aux décisions relatives à la suspension du travail, ou qui, par sa conduite, discrédite la profession d'instituteur et abuse des institutions sociales.

» L'exclusion et la réadmission sont prononcées par l'assemblée des délégués. Les instituteurs qui ne respectent pas le boycott ne peuvent jamais être admis ou réadmis. »

L'art. 18 des mêmes statuts précise les obligations des comités de sections. Il suffirait d'y ajouter un alinéa pour permettre la réalisation de la première mesure proposée par la commission d'étude.

Le comité général a décidé, en conséquence, de proposer l'adjonction suivante à la prochaine assemblée des délégués de la S.I.B. :

« Art. 18, lettre h) (ou f?) : ils (les comités des sections) convoquent, s'ils le jugent opportun, les candidats à un poste à repourvoir et prennent les mesures nécessaires afin que l'élection reste digne (voir art. 8). »

Quant au vœu No 3 concernant le changement de mode d'élection, la loi autorise les communes à faire élire leurs instituteurs par une com-

mission spéciale. Que, dans chaque commune jurassienne, on persuade peu à peu les électeurs que l'école a tout à gagner en confiant les élections d'instituteurs à un conseil scolaire. On n'y arrivera pas du jour au lendemain, certes, mais ce n'est pas une raison pour jeter l'outil après le premier échec. Le bon exemple aussi est contagieux et la future réélection tacite aidera puissamment à aiguiller les esprits dans cette voie.

Bienne, mars 1948.

Jeanprêtre.

PROPOS DIVERS

Le Comité cantonal de la S.J.B. rend attentif nos sections à certaines omissions ou négligences : dans des cas de mise à la retraite, de responsabilité civile, de calomnies, de changements de poste entraînant l'entrée dans une autre caisse d'assurance, etc... des collègues ont subi de ce fait des dommages. On ne badine pas... à Berne !

Ce même Comité met au point la liste des objets à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 22 mai prochain. On sait que depuis un an, les délégués jurassiens prennent contact *avant* l'assemblée, afin de fixer leur attitude en face des objets soumis aux délégués cantonaux. Cette manière de procéder est excellente. Nous aurons l'occasion de reparler de tout ça en temps opportun.

* * *

On lutte, en pays bernois, contre la tuberculose et l'alcool... La Direction de l'instruction publique recommande aux autorités scolaires de faire radiophotographier les écoliers, au moins une fois tous les deux ans. Un camion-radiographique passera dans les communes scolaires qui se feront inscrire auprès de la Centrale radiographique de la Ligue bernoise contre la tuberculose, à Berne.

A Berne encore, vient de se constituer un Comité d'action contre la vague d'alcools qui déferle sur le pays (bars d'appartements, dancing surtout). Le corps enseignant y a délégué des représentants. C'est naturel, même si on goûte avec plaisir un bon verre de Lavaux ! Il y a une telle différence...

* * *

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire prévoit, en 1948, un cours de cartonnage pour débutants, à Bienne-Boujean, en avril et août ; un cours de menuiserie, probablement à Bienne aussi, à une date à fixer par les participants ; un cours de géographie, à Porrentruy, en été ou en automne ; enfin, un cours de physique et de construction d'appareils. On s'inscrit auprès de notre collègue Berberat, Bienne, Sonnhalde 14 jusqu'à fin mars. Les collègues jurassiens auront pris connaissance de ces projets par l'*« Ecole bernoise »* du 6 mars. On en touche un mot parce que l'*« Educateur »* est romand, voilà tout !

* * *

A propos de l'assurance-vieillesse et de *notre* assurance, on aimerait être renseigné le plus tôt possible sur les points suivants :

1. Notre caisse se fera-t-elle reconnaître par l'AVS ?
2. Si oui, le 2 % de caisse de compensation qu'on nous retient actuellement dans nos communes (sans y comprendre grand-chose, puisqu'on paie une cotisation de 8 % !) tombera-t-il enfin ; notre cotisation sera-t-elle modifiée ?
3. Si non, que se passera-t-il exactement ? Continuerons-nous à verser le 10 % ? (La dîme ! et les impôts directs et indirects n'y sont pas !)

On souhaite que ces lignes soient lues par les autorités de notre caisse, qui seront bien aimables d'envoyer un bref aperçu de la question au soussigné. Merci !

Reber.

A PROPOS D'UN CONSEIL SCOLAIRE JURASSIEN

Le Comité général de la S.P.J. pourrait jouer ce rôle, avons-nous rapporté précédemment. En voici, comme promis, la constitution exacte ; ceux qui la connaissent ne nous en voudront pas, et il y en a tant parmi nous qui ne sont pas au clair...

« Sa constitution est des plus simples : 12 membres responsables devant le corps enseignant tout entier. Cinq d'entre eux (le Comité central exécutif), noyau de l'organisation, sont désignés pour quatre ans, à tour de rôle, par les instituteurs des districts de Moutier, La Neuveville, Bienne (section française), Delémont, Porrentruy, Franches-Montagnes et Courtelary (ordre prévu par les statuts). Les sept autres membres sont les présidents en charge des sept sections d'instituteurs de langue française du Jura. Ils sont élus par les sections et changent tous les deux ans.

Organisme régulièrement formé d'hommes de confiance du corps enseignant jurassien, renouvelé fréquemment — et toujours proprement — et pourtant capable d'assurer une sérieuse continuité par son noyau, notre Comité général serait à même de rendre les services qu'on attend généralement d'un Conseil scolaire.

Il arrive parfois à la Direction de l'Instruction publique de demander des propositions au Comité cantonal de la S.I.B. Ce comité serait sans doute heureux de voir notre comité général jouer son véritable rôle d'organe de consultation pour le Jura. »

Ces lignes, extraites encore de la réponse à l'Emulation, sont claires et nettes. Elles valent la peine d'être connues de nos collègues romands, car nous savons que tous nos problèmes les intéressent vivement.



Congrès quadriennal S.P.J.

Bienna, 5 - 6 juin 1948

Collègues, jurassiens, réservez ces dates et préparez-vous à assister à votre congrès !

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉDUCATION ESTHÉTIQUE DANS NOS COLLÈGES

Initiation à l'art musical

II

Chacune de nos écoles secondaires a son groupe choral et presque son petit orchestre à cordes, parfois rehaussé de quelques « vents », mais aussi en dehors d'eux, sous forme de cours libres ou d'une série d'auditions, on s'efforce de mettre, dans la main de tous ceux qui en éprouvent le désir, la clef du merveilleux jardin des rythmes et des mélodies.

Si, en effet, la radio donne à tous la possibilité d'entendre, plusieurs fois par année, ces œuvres que les amateurs, autrefois, n'entendaient au plus que deux ou trois fois dans leur vie : les Oratorios de Haendel ; les Passions ; la Messe en si ou la *Missa Solemnis* ; *Don Juan* ou la *Flûte enchantée*... cette même radio déverse quotidiennement des niagaras de musique médiocre. Il est donc indispensable que les adolescents soient mis en mesure de choisir, et de laisser le bruit aux malheureux qui ne peuvent plus vivre sans entendre « quelque chose qu'on n'écoute pas ».

« Nous croyons » écrit M. Robert Piguet, un des premiers parmi les maîtres de collèges qui aient proclamé que la grande musique, loin de devoir être réservée aux adultes et moins encore à quelques privilégiés, est éminemment accessible aux adolescents de 13-16 ans ; et que leur sensibilité toute fraîche vibre purement aux chefs-d'œuvre de Mozart, de Schubert ou de Beethoven, si seulement on les initie au langage dans lequel le compositeur exprime sa vie intérieure... « nous croyons qu'un enseignement méthodique donné à l'école peut seul sauver la musique du nivelingement par le bas ».

C'est d'ailleurs aussi l'opinion de MM. Desmettre et Auroy (*Les beaux disques expliqués aux enfants*) : « C'est évidemment l'école qui doit créer cette sorte de foyer artistique, où ils entendront autre chose que de la musique vulgaire, criarde, faussement sentimentale. C'est entièrement sur l'école qu'il faut compter, pour faire leur culture musicale, c'est-à-dire pour leur apprendre à sentir, au contact des belles œuvres, l'harmonie, la beauté, créatrices de joies supérieures. » M. Piguet — il a aujourd'hui de nombreux émules — utilise de préférence le disque, notamment les quatre séries de *L'Anthologie sonore*, qui permet d'entendre autant de fois qu'on veut le même thème ou le même mouvement. Il rend ses élèves attentifs, successivement, à ce qu'il dénomme « les huit colonnes du Parthénon musical » : le rythme et la mélodie ; l'harmonie ; le mouvement ; le timbre et la modulation, la force et le mode d'expression :

« Le but étant d'apprendre aux enfants à écouter, ce sont eux qui doivent découvrir ces divers éléments à l'audition d'une œuvre. C'est pourquoi il est nécessaire de jouer plusieurs fois un fragment (quelques mesures suffisent) et d'étendre ce voyage de découverte sur plusieurs leçons, jusqu'à ce que les huit éléments soient trouvés. Il faut bien caractériser leur rôle et faire chercher comment le compositeur les a

employés : par exemple, écouter, dans telle phrase, si le rythme est régulier ou irrégulier, si le mouvement est lent ou rapide, si la ligne mélodique générale est ascendante ou descendante... »

Il utilise aussi le procédé graphique (que j'ai vu démontrer avec brio par Alexandre Dénéréaz, bien avant qu'on songeât à l'utiliser dans une classe d'école (cf. A. Dénéréaz : *La musique et la vie intérieure*). Ce procédé se prête excellemment à représenter les variations de l'intensité expressive : ces gradations ou ces contrastes, du *fortissimo* au *pianissimo*, qui sont comme la respiration du thème. Sous ce schème dynamique, il note encore les changements de tonalité (la tonique en rouge, la dominante en bleu, etc.) : la modulation, qui crée le climat mouvant de l'œuvre.

Pour certain type d'esprit, ce double schème constitue la préparation la plus efficace à *entendre* l'œuvre, et à la sentir dans son unité complexe (l'unité dans la diversité, la diversité dans l'unité). Il se prête fort bien aussi à familiariser l'élève avec les grandes formes musicales : sonate, symphonie, concerto, quatuor ; ou avec les formes rigides, telles que le menuet, la passacaille, la cavatine. Pour que les notions ainsi acquises ne soient pas livrées aux hasards de la mémoire ou de l'oubli, certains maîtres estiment opportun de mettre entre les mains de leurs élèves un précis d'histoire de la musique. C'est ainsi que M. Jomini, maître au Collège de Vevey, utilise le *Résumé de l'histoire de la musique* d'E. van der Velde. Mais, dès que l'*Initiation à la musique par les textes des maîtres* d'H. Lang et J. Burdet, sera introduite dans toutes les classes, on y trouvera tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour s'intéresser à la musique comme à un être vivant, qui se développe et se transforme dans le temps.

M. Piguet, d'ailleurs, musicien sensible non moins qu'excellent musicologue, ne se borne pas à ces considérations techniques ; le chemin ne lui fait pas perdre de vue le but : sentir la musique, qui n'est pas « l'ensemble des partitions écrites », mais « un élément éternel auquel elles font allusion » (Camille Mauclair). Il s'ingénie donc — et ici le « don » est tout — à faire sentir la valeur expressive des éléments successivement analysés, le chant qu'ils font entendre à eux tous : l'œuvre, qui est autre chose, et bien plus, que la somme de ces éléments ; la musique, qui est action, vie et enrichissement, pour qui l'accueille en soi.

Et, pour beaucoup de ses auditeurs bénévoles (ce cours d'initiation à la musique est en effet facultatif), l'audition de l'œuvre patiemment analysée semaine après semaine constitue alors un événement propre à informer véritablement en eux la personne. Car entendre ensemble de la musique, ce n'est pas seulement goûter un plaisir d'une qualité supérieure, c'est communier avec le compositeur (entrer en société spirituelle avec un homme accompli !) ; c'est communier aussi avec ceux qui, respectueusement, interprètent son œuvre, l'enrichissant de leur ferveur ; c'est encore communier avec ceux avec qui on l'écoute, dans cette attitude de réceptivité à l'Autre, qui est le principe d'un inépuisable enrichissement spirituel.

c) *Initiation aux arts figurés.* Il y a longtemps que l'on fait, ici ou là, aux élèves de l'enseignement secondaire, des cours plus ou moins développés d'histoire de l'art. Mais, dans ces cours, il y a souvent plus d'histoire que d'art ! Or, il s'agit d'initier l'adolescent à ces expressions de l'humain (architecture, sculpture, peinture), de telle façon qu'il puisse en enrichir sa vie profonde et en être informé, comme nous venons de le voir informé par la musique. La méthode efficace sera donc, ici aussi, l'analyse et la contemplation ; l'analyse en vue de la contemplation. Et l'on transposera sans peine ce que nous avons dit de ces deux moments de l'initiation musicale. Je ne m'arrêterai donc que sur le problème pratique.

On sait aujourd'hui photographier ou reproduire en couleurs les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture. Je pense notamment aux Editions Phaidon, aux Editions Holbein, aux albums Skira. Malheureusement, les diapositives qu'on trouve communément, dans les collections de matériel didactique, sont encore établies à partir de photographies ou de dessins médiocres. Or, il est inutile de présenter à l'adolescent du médiocre ; il en voit assez autour de lui ! On éliminera donc impitoyablement des collections de « clichés » tout ce qui est plat, terne, vulgaire ; on ne gardera que ce qui chante !

Il faut, d'ailleurs, que les élèves vivent constamment entourés de belles formes, de nobles architectures, d'harmonieuses compositions de couleurs — et non pas seulement une heure de loin en loin, dans un local spécial. C'est donc aux murs des classes qu'il faut exposer les œuvres qu'on désire leur faire aimer.

Certains de nos établissements disposent d'une collection de portefeuilles d'art assez riche pour que deux ou trois œuvres de valeur puissent être exposées, dans chaque classe, et changées tous les quinze jours environ. (L'œuvre qui reste en permanence dans une salle cesse, en effet, bientôt, d'être vue par ceux qui y entrent quotidiennement.)

Bon nombre de nos maîtres suppléent à l'insuffisance des collections à leur disposition en apportant de chez eux des planches (qu'ils exposent dans des sous-verre « passe-partout ») ; et l'intérêt manifesté par leurs élèves les paie largement de leur peine.

Mais un de nos jeunes maîtres, M. René Berger, a trouvé, récemment, la solution parfaite de ce problème pratique. Il a constitué, et renouvelé chaque année, une riche collection de belles reproductions de format convenable (trop petites, on ne les voit pas ; trop grandes, on ne sait pas où les accrocher). On souscrit un abonnement d'un an au *Musée d'art* (Pour l'Art, Rue Ening 8, Lausanne), et l'on reçoit cinq sous-verre (40 x 50 cm.) en bois blanc ciré, puis, de quinze en quinze jours, cinq reproductions illustrant l'œuvre d'un artiste, une période ou un genre. C'est par centaines que ces séries décorent aujourd'hui nos écoles primaires aussi bien que secondaires.

On s'est mis aussi à conduire les élèves les plus âgés aux expositions d'art. S'il s'agit des « Trésors de l'art vénitien » (exposés l'été dernier, à Lausanne, c'est une merveilleuse illustration de ce que l'on a

pu dire de la splendeur de Venise. Si c'est l'exposition d'un sculpteur ou d'un peintre local, c'est le meilleur moyen de jeter un pont entre les artistes, si douloureusement isolés, et la génération la plus apte à goûter leurs œuvres. Il va sans dire que ces visites n'ont leur plein rendement que préparées, par une sommaire orientation, et suivies d'un entretien, dans lequel la seule restriction à la liberté d'expression soit la courtoisie. Car il ne s'agit pas d'« enfiler » aux adolescents les jugements ou les préventions du maître (ou des critiques attitrés), mais de leur permettre de découvrir ce qui répond à leur sensibilité et à leur besoin.

Telles sont quelques-unes des innovations qui se sont introduites dans notre enseignement secondaire au cours de ces dernières décennies. Et il ne semble pas que le temps ainsi consacré à préparer les adolescents à la « révélation » de l'art ait empêché aucun maître de « tenir son programme ». Au contraire, dans l'atmosphère plus élastique, plus vibrante, créée et constamment renouvelée par ces contacts initiateurs, les leçons portent mieux. Et nos élèves ne sortiront plus du collège ou du gymnase ignorant tout de ce qui constitue, avec la pensée, la suprême dignité de l'homme : le mode esthétique de la vie spirituelle.

Louis Meylan.

LA PAGE DU CINÉMA

Nous avions annoncé une parution régulière de notre page. Mais, la place dont dispose le rédacteur de l'« Educateur » est limitée et nous sommes obligés de supprimer la « page » lorsque la publication d'un article paraît nécessaire.

Autorités scolaires et ciné scolaire. Nous avons salué avec une grande satisfaction l'envoi à tous les instituteurs vaudois, par le département, de la brochure *Le cinéma scolaire* reproduisant l'essentiel d'une étude faite sous les auspices de la « Commission de documentation pédagogique » et due à M. Victor Dentan, membre de notre commission. Rappelons que Neuchâtel a aussi étudié la question et que de nombreuses commissions scolaires ont reconnu la valeur de ce moyen d'enseignement, puisque plus de 80 communes de Suisse romande, dont environ la moitié dans le canton de Vaud ont équipé leurs classes d'un projecteur. Soulignons combien l'appui des autorités cantonales est indispensable dans cette phase de début ; en effet, ce n'est guère que quand on aura atteint en Suisse le chiffre de 100 000 écoliers bénéficiant régulièrement du film que les cinémathèques pourront équilibrer leurs budgets avec les seules taxes de location. D'ici là, il faut trouver des fonds. Et les mécènes sont rares !

Extension et tâches de la commission. Notre commission est devenue romande par l'entrée de MM. E. Zurcher, instituteur et Jean Borel, professeur, de Neuchâtel, Ch. Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont et Edgar Sauvain, instituteur à Cormoret, Jura bernois. Elle se réunira si possible dans les premiers jours d'avril pour établir les grandes lignes d'une enquête pédagogique sur l'emploi du film dans l'enseignement ainsi que pour préciser les besoins en films des écoles romandes.

Films nouveaux. La Centrale du film scolaire à Berne annonce : *Le Pundjab*, No 122 — *Les mousses, formes et développement*, No 157 — *Extraction du pétrole aux E. U.*, No 164 — *Le café*, No 168.

Important ! Afin d'utiliser le film le plus rationnellement possible, tant au point de vue pédagogique qu'à celui de la distribution par la cinémathèque, *ne commandez pas qu'une seule bande à la fois !* N'utilisez pas votre marche arrière : elle entraîne une usure plus rapide de certaines portions du film. Or, nombre de films que vous recevez sont soumis aux lois qui régissent la propriété intellectuelle et qui interdisent toute copie, même partielle, destinée à remplacer telle ou telle série d'images altérées. Il faut alors racheter le film entier, ou les droits de copie, quand c'est possible. Le cinéma scolaire en est à ses débuts : il a besoin de ménagements.

Vous aimeriez... des renseignements — une démonstration — des conseils pour le choix d'un projecteur ? Adressez-vous à *Barbey*, La Forclaz — *Glaus*, Valeyres s. Ursins — *Pahud*, Payerne — *Pécoud*, Fontaines — *Yersin*, Fey — *Ziegenhagen*, Le Mont s. Lausanne — *Zurcher*, Neuchâtel — *Sauvain*, Cormoret.

BIBLIOGRAPHIE

L'instruction publique en Suisse. Annuaire 1947. Librairie Payot, Lausanne.

Est-il besoin de présenter cette publication aux instituteurs romands qui depuis 38 ans consultent avec intérêt l'abondante documentation pédagogique qu'elle nous apporte. Tous ceux qui ont eu à préparer un rapport, qui ont désiré étudier une question pédagogique, savent la valeur que représente la collection des 38 volumes de l'Annuaire. Celui de cette année ne le cède en rien aux précédents ; la richesse et la variété des articles qu'il contient en font une publication particulièrement précieuse. M. L. Meylan y présente Vinet pédagogue, trop ignoré encore, même dans certaines sphères officielles. M. Camille Dudan, avec l'art et la conviction que l'on sait, parle de la langue française, fin et commencement des études, tandis que M. P. Aubert souligne l'importance et les difficultés de l'enseignement du vocabulaire. Les articles de M. Laravoire sur les résultats obtenus par les 18 ans d'activité de l'office médico-pédagogique, de M. L. Barbey, sur les recherches d'ordre caractérologique, de M. Dubois sur l'enseignement de la géographie, mériteraient d'être très longuement commentés. On en pourrait dire autant des chroniques scolaires des cantons romands qui présentent les faits sous un jour fort aimable.

La psychologie de l'intelligence, par J. Piaget. — Collection A. Colin, Paris. — Section de philosophie.

Les trois parties qui constituent cet ouvrage de 210 pages sont : La nature de l'intelligence ; l'intelligence et les fonctions sensori-motrices ; le développement de la pensée.

Winterthur ACCIDENTS

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur

Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

Nous cherchons pour jeune fille de 16 ans

pension

si possible dans famille d'instituteur où elle aurait l'occasion de fréquenter l'école secondaire. De préférence petite ville ou village.

Faire offres détaillées à Famille A. Lossli-Bernhard, Kyburgweg 1, Berthoud (Berne).



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres

m. p. FŒTISCH 6 RUE DE BOURG, LAUSANNE

PIANOS

RADIOS

HARMONIUMS

neufs et d'occasion - LOCATIONS

MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

Nationale Suisse
Berne

J. A. - Montreux

LE "FILM-FIXE" *un précieux auxiliaire*

L'Histoire, la Géographie, les Sciences, etc., par la projection fixe sur écran. Films-Fixes consacrés à l'Histoire et à la Géographie suisse en cours d'édition.

SIMPLICITÉ ★ ATTRAIT ★ BON MARCHÉ

Sans frais, sur demande : liste C. (enseignement primaire et sec.); liste B. (récréatifs); liste E. (lanternes de projection en vente ou en location), et la notice : « Qu'est-ce que le FILM-FIXE ? »

Distributeur officiel pour la Suisse

PHOTO POUR TOUS s.a.

5, Boulevard Georges Favon, GENÈVE Téléphone 4.24.96

La Banque Cantonale Vaudoise

165 c

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voit toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :

en feuilles détachées 10 à 4 cent.

LE CORPS HUMAIN ZOOLOGIE BOTANIQUE

Fr. 5.—

Fr. 5.—

Fr. 3.50

F. FISCHER ZURICH 6

Turnerstr. 14



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

PHARMACIE-DROGUERIE DE L'ÉTOILE S. A.

1, RUE NEUVE

W. SCHERRER, pharmacien

Toutes spécialités

Ordonnances

Analyses

Envoi contre remboursement

LAUSANNE

A notre droguerie

rayon spécial pour les beaux arts

Tout pour la peinture

le dessin

la gravure

Renseignements et conseils, etc.

DEVRED

VÊTEMENTS

GRAND-PONT

LAUSANNE



MARTEREY 52 LAUSANNE

FONJALLAZ & CÉTIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU

ST-LAURENT 32 - LAUSANNE

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

La bonne adresse pour votre ameublement

**Choix de 100 meubliers neufs
du simple au luxe**

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR

Meubles occasion provenant des échanges, à
bon compte. Exposition séparée. Magasin face
église des Terreaux au bt du trot. Métropole.

LAUSANNE

